LA PROCEDURE D'EVACUATION DU BÂTIMENT MANEGE

Révision du 13/10/2026

Le Chef d'Etablissement (ou son suppléant) :

☛ s'assure que les consignes de sécurité incendie, les consignes d'évacuation, le point de rassemblement, sont établis, diffusés et mis à jour,

☞ Organise au minimum un exercice d'évacuation incendie par an.

☞ désigne ses suppléants responsables de l'évacuation de l'établissement, le service sécurité incendie, les guides et les serre-files

☞Dirige et coordonne l'évacuation du bâtiment, et s'assure que tout le monde est présent à l'appel (recensement) sur le point de rassemblement.

Le service de sécurité incendie:

☞ connaît et fait appliquer les consignes en cas d'incendie

☞ veille au quotidien :

- à la limitation des effectifs,
- au déverrouillage des issues de secours,
- à laisser libres et dégagées les issues de secours.

☞ signale au service maintenance bâtiment :

- le dysfonctionnement de l'alarme incendie, des blocs d'éclairage de secours,…

EN CAS D'INCENDIE :

Le témoin d'un départ de feu :

☞ Déclenche l'alarme par un déclencheur manuel (boitier rouge alarme incendie)

SSI : Procédure

Un déclencheur manuel (boitier rouge) a été percuté.

Le boitier d'alarme (CMSI) émet un signal sonore aigüe continu dans le local sécurité incendie, avec un report à l'accueil, 4mn30 avant déclenchement des sirènes d'évacuation

☞ L'agent d'accueil :

- Cesse toute activité (téléphone, mail…)
- S'empare d'un téléphone manège mobile (à l'accueil),
- Prévient par téléphone le SSIAP (le régisseur) et reste en ligne en signalant quel téléphone est utilisé,
- Va arrêter le signal sonore sur la centrale en appuyant sur « ARRET SIGNAUX SONORES » du CMSI
- identifie la zone d'alarme sur la centrale (voyant rouge) ,
- et toujours en ligne, l'indique au SSIAP (le régisseur).
- En attendant la levée de doute par le SSIAP, Fait le point sur la présence ou non de travailleurs extérieur et leur localisation, et s'organise avec les autres agents

☞ LE SSIAP :

- Cesse toute activité (régie, téléphone, accompagnement…)
- Déclenche l'éclairage anti panique
- S'empare de la pochette « alerte feu « (plans de zones, cruciforme, vitre de remplacement) en régie
- Part faire la levée de doute (4mn30 avant déclenchement)

☞ Les autres agents :

- Cessent toute activité (téléphone, mail…)
- s'emparent de leurs téléphones portables,
- rejoignent (en veillant à fermer leur porte) l'agent d'accueil au local sécurité (si besoin ils s'appellent par téléphone).
- S'organise pour l'évacuation avec l'agent d'accueil (qui à quel étage, guide file , serre file)

Sur place, si le départ de feu est avéré :

☞ LE SSIAP confirme par téléphone à l'agent d'accueil le départ de feu,

☞ L'agent d'accueil déclenche manuellement les sirènes si elles n'ont pas déclenchées automatiquement (avant les 4mn30 de temporisation), en appuyant simultanément sur les 2 boutons « COMMANDE EVACUATION GENERALE »

☞ L'agent d'accueil prévient les pompiers ((0)18 sur le téléphone manège ou 112 sur le mobile) , met en ouverture auto, les **2** portes automatiques, Prend la clef du cadenas (si besoin) à l'accueil, et va ouvrir la barrière de l'allée, attend l'arrivée des pompiers dans la verrière

☞ LE SSIAP combat le départ de feu s'il est maîtrisable, puis guide le public vers les sorties de secours.

☞ Les autres agents contribuent en tant que guide file et serre fil à l'évacuation

Si c'est une fausse alerte :

☞ LE SSIAP informe par téléphone, l'agent d'accueil de la fausse alerte

☞ L'agent d'accueil acquitte le processus d'alarme,

- en entrant le code « 211 » (à l'aide des touches 2 et 1 en bas à gauche du tableau). La centrale passe en niveau 2
- Puis appuie sur « ACQUITTEMENT PROCESSUS » pour annuler le déclenchement automatique des sirènes (avant les 4mn30 de temporisation. Sans effet si déjà déclenchées)

☞ LE SSIAP change la vitre du déclencheur manuel et de retour au local CMSI réarme la centrale et les détecteurs **en appuyant sur « REARMEMENT »** (en haut au centre du tableau) La centrale est toujours en niveau 2. **Puis en appuyant sur REARMEMENT DISPOSITIFS ASSERVIS »**

☞ Si l'alarme incendie s'est déclenchée (au bout des 4mn30) Ne pas oublier de réarmer chaque ventouse des sorties de secours en fin d'évènement, et de réenclencher la régie 1 (dans TD03, -> PC O16 régie 32A) et régie 2 (dans TD2.1, -> Alimentation TS régie 202)

Cas particulier, si une personne signale un feu :

PREVENIR L'AGENT D'ACCUEIL

☞ **l'agent d'accueil** :

- Cesse toute activité (téléphone, mail…)
- S'empare d'un téléphone manège mobile (à l'accueil),
- Prévient par téléphone le SSIAP (le régisseur) et reste en ligne en signalant quel téléphone est utilisé,

☞ **L'agent d'accueil** déclenche manuellement les sirènes (pas de temporisation), **en appuyant simultanément sur les 2 boutons « COMMANDE EVACUATION GENERALE »**

☞ **L'agent d'accueil** prévient les pompiers ((0)18 sur le téléphone manège ou 112 sur le mobile) , met en ouverture auto, les **2** portes automatiques, Prend la clef du cadenas (si besoin) à l'accueil, et va ouvrir la barrière de l'allée, attend l'arrivée des pompiers dans la verrière

LE SSIAP combat le départ de feu s'il est maîtrisable, puis guide le public vers les sorties de secours.

Les autres agents contribuent en tant que guide file et serre fil à l'évacuation

Le service de sécurité incendie:

☞ combat le feu uniquement dans le cas d'un début d'incendie,

☞ rend compte de la situation au chef d'établissement.

☞ Prend en charge l'évacuation des personnes en situation de handicap :

1/ la personne peut être évacuée hors du bâtiment

2/ En cas d'incapacité :

- Accompagne la personne vers une zone protégée (espace d'attente sécurisé) Une zone éloignée du sinistre avec, si possible, un accès extérieur et un moyen de communication
- Signale sa présence aux personnels de l'établissement et aux services de secours.

Agent « guide » :

- Dès l'audition du signal sonore, informe les personnes présentes dans le bâtiment, de l'obligation d'évacuer, bureau par bureau, local par local.
- Oriente dans le calme et sans précipitation le personnel et le public vers les issues de secours (sans traverser la zone dangereuse)
- Rassure les personnes en permanence pour éviter les mouvements de panique.
- Empêche les personnes de prendre les ascenseurs.

- Interdit aux personnes de revenir sur leurs pas.
- Dirige les personnes évacuées vers le point de rassemblement situé promenade Jean Monnet, face au Manège.
- Empêche les personnes présentes de quitter le point de rassemblement jusqu'à l'ordre du chef d'établissement, ou de son suppléant.
- Rend compte au chef d'établissement ou son suppléant après avoir fait le point avec le serre file de son étage.

Agent « serre-file» :

- S'entend avec le guide file sur l'itinéraire à emprunter (à l'opposé du sinistre)

-Fait le tour du secteur, des locaux vides en prenant soin de fermer portes et fenêtres derrière lui, en étant particulièrement vigilant dans les toilettes, les vestiaires, les salles de réunions, ou autres locaux techniques...

-S'assure que tous les visiteurs ont bien été évacués.

-Ferme la marche, et empêche les personnes de revenir en arrière ou sur les lieux du sinistre.

-Rend compte au guide file en précisant impérativement si des locaux n'ont pas pu être visités.

Tout agent et usager :

-garde son calme

1/l'évacuation est possible :

- ferme les fenêtres, quitte son bureau et ferme la porte (pour les agents)
- ne prend pas l'ascenseur
- descend par l'escalier le plus proche (sans passer par la zone dangereuse) en accompagnant le public éventuel
- rejoint le point de rassemblement situé promenade jean Monnet, face au Manège.

2/L'évacuation n'est pas possible :

- se calfeutre dans une pièce
- signale sa présence à la fenêtre
- appelle les secours 18 ou 112

LISTE DES ACTEURS

	Titulaire	Suppléant
Chef d'établissement	Virginie Donneaud	Sophie Peraldo ou le SIAAP présent sur l'événement (Ludovic Sauval/Vincent Favre-Nicolin)
Service sécurité incendie	Sophie Peraldo /Ludovic Sauval/Vincent Favre-Nicolin	André LEVA

HORS EVENEMENT

	Titulaire	Suppléant
Guide-file	**Personnel d'accueil :** Nathalie Perrin/ André LEVA	Autre personnel du manège
Serre-file	**Régisseurs :** Vincent Favre-Nicolin /Ludovic Sauval	Autre personnel du manège

DANS LE CADRE D'UN EVENEMENT

Rappel : prescriptions relatives aux effectifs SSIAP délivrées par la commission de sécurité relatives aux temps d'accueil de manifestations : 2 personnes désignées et 1 SSIAP.

Si uniquement utilisation **salle 1er étage** :

	Titulaire	Suppléant
Guide	**Personnel d'accueil :** Nathalie P. Perrin/ André LEVA	Autre personnel du manège/Personne désignée
Serre-file	**Régisseurs :** Vincent Favre Nicolin/Ludovic Sauval	Autre personnel du manège/Personne désignée

Si uniquement utilisation **salle de conférence ou salles du RDC** :

	Titulaire	Suppléant
Guide	**Personnel d'accueil :** Nathalie P. Perrin/ André LEVA	Autre personnel du manège/Personne désignée
Serre-file	**Régisseurs :** Vincent Favre Nicolin /Ludovic Sauval	Autre personnel du manège/Personne désignée

Si utilisation simultanée **salles du RDC et salle 1er étage aux heures de bureau**:

		Titulaire	Suppléant
1er étage	Guide	Sophie Peraldo/André LEVA	Autre personnel du manège/personne désignée
	Serre-file	**Régisseurs :** Vincent Favre-Nicolin/Ludovic Sauval	Autre personnel du manège/personne désignée

		Titulaire	Suppléant
RDC	Guide	Autre personnel du manège/personne désignée	Autre personnel du manège/personne désignée
	Serre-file	**Personnel d'accueil :** Nathalie P. Perrin/ André LEVA	Autre personnel du manège/personne désignée

Si utilisation simultanée **salles du RDC et salle 1er étage, soir et week-end**

		Titulaire	Suppléant
1er étage	Guide	personne désignée	personne désignée
	Serre-file	**Régisseurs :** Vincent Favre-Nicolin/Ludovic Sauval	personne désignée

		Titulaire	Suppléant
RDC	Guide	personne désignée	personne désignée
	Serre-file	**Personnel d'accueil :** André LEVA	personne désignée

NB : un espace d'attente PMR sur le palier en haut des escaliers de la porte de sortie de secours (au fond à droite de la salle du 1er étage).

CONSIGNES INCENDIE SIMPLIFIEES

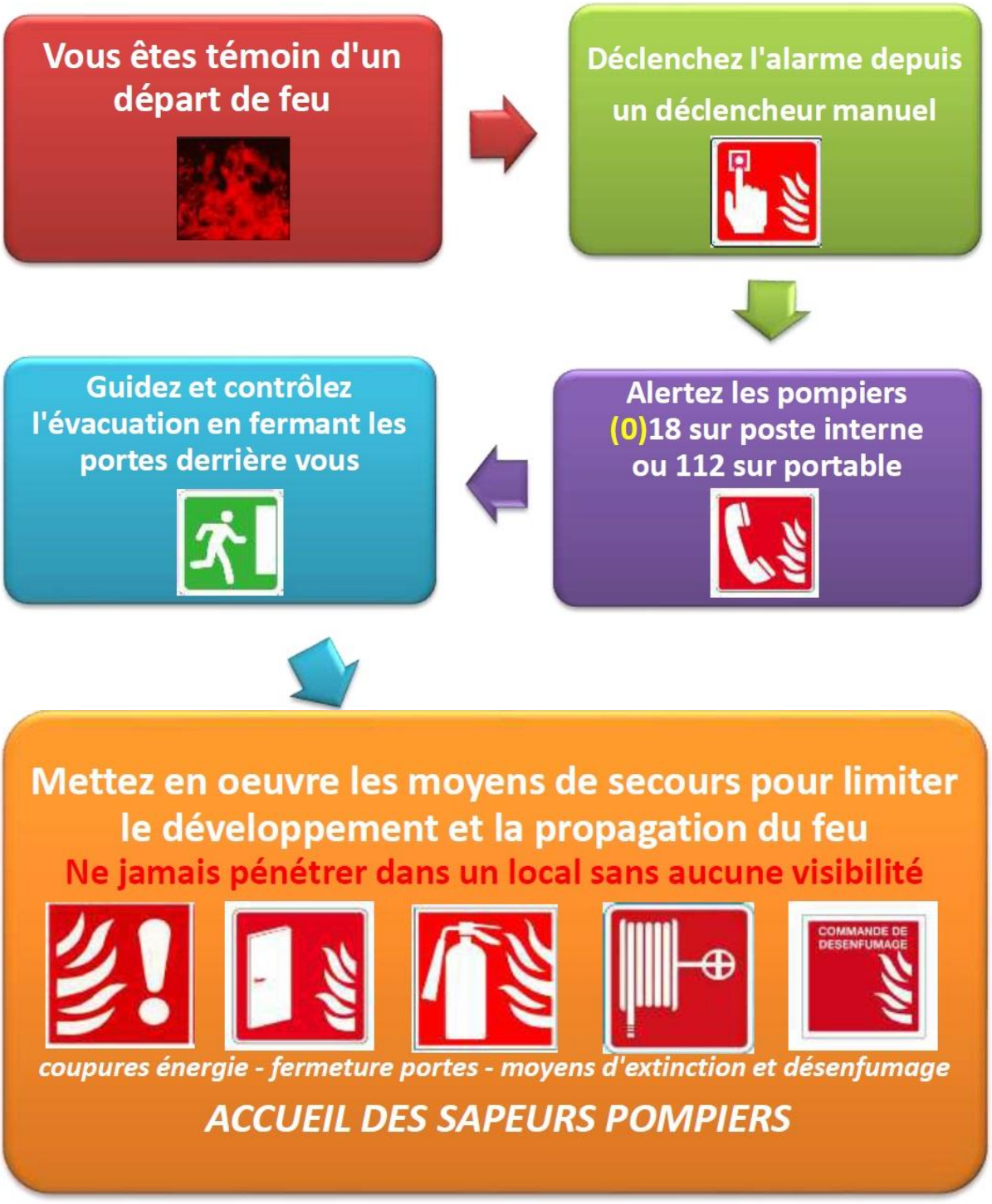

Lorsque l'effectif le permet, une partie du personnel se charge de faire évacuer le public et l'autre peut commencer à attaquer le départ de feu - SINON, la priorité est l'évacuation des personnes.